

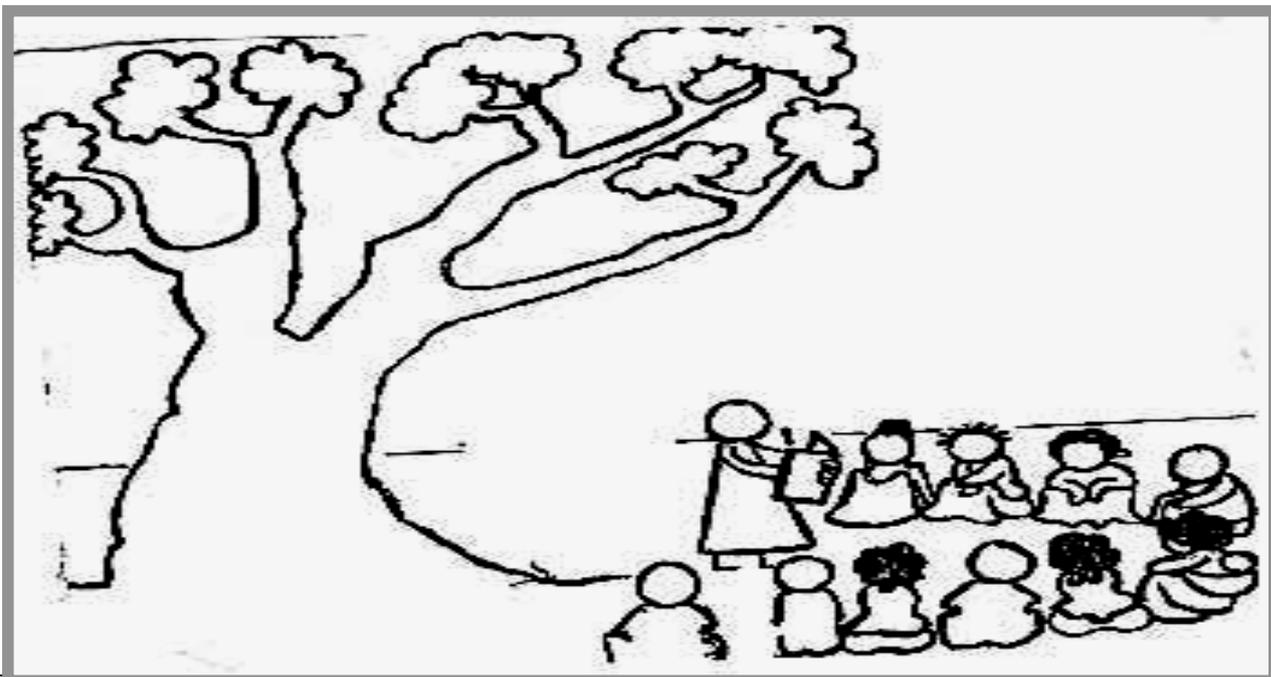


E I P . I N F O S

Bulletin de l'Association Sénégalaise pour l'école Instrument de paix (EIP- Sénégal)

N06 JUIN 2007

"Education aux droits humains"



EIP-INFOS, Bulletin de l'EIP- Sénégal

Directeur de publication, Saliou Sarr

Comité de rédaction : Chérif Atkhana Fall, Amadou Moustapha Gaye
Abdoulaye Guène, Pape Moussa Tidiane N'diaye, Amadou Mané, Sérigne Guèye,
Gaoussou Diallo, Mme Senghor, Mamadou Diop

Adresse : EIP -Sénégal, Sam Pathé Près de chez Diouri, BP 163 ,Sénégal

Tel et fax : 002219517220

Email : salioueip@sentoo.sn ou eipsenegal@yahoo.fr

www.eip-cifedhop.org/eipafrique/senegal/senegal.html

SOMMAIRE

Editorial

Page 2

Activités de l'EIP-Sénégal

Page 4

Célébration de journées internationales

Page 11

Vie des clubs EIP

Page 14

Dossier

Page 18

Didactique

Page 34

Loisirs et détente

Page 35

EDITORIAL

Chers lecteurs,

L'année 2007 constitue la fin de la première phase (2005-2007) du Nouveau programme mondial de l'éducation aux droits de l'homme qui est consacrée à l'éducation des droits de l'homme dans les programmes des écoles primaires et secondaires. Cependant elle se situe au cœur de la décennie des Nations Unies pour la promotion d'une culture de la non violence et de la paix au profit des jeunes (2001-2010). Les droits humains y occupent toujours une place centrale.

Partout, dans les associations, dans les écoles, des activités relatives à la paix et à la promotion des droits humains sont initiées pour resserrer davantage les liens entre les citoyens dans une même localité, entre les élèves d'une même classe, d'une même école, et de groupes ethniques ou de croyances différents, entre les peuples, pour prévenir et résoudre les conflits de façon pacifique, protéger l'environnement. Toutes ces activités visent à faire du quartier, de la ville ou de l'école le lieu par excellence du **vivre ensemble**. L'école, cette matrice de la société civile et politique est plus qu'interpellée.

En effet, l'école, lieu de transmission des valeurs, doit jouer sa partition dans l'instauration d'une culture de la paix. L'on doit non seulement y apprendre à bien lire, à bien compter, à bien écrire mais aussi y apprendre à faire, à être et à vivre ensemble. En effet l'article 29 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant nous rappelle que l'éducation doit viser

- à épanouir la personnalité de l'enfant et ses potentialités
- à inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- à inculquer à l'enfant le respect de sa culture d'origine et d'adoption
- à le préparer à assumer ses responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous.
- à inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel

L'éducation à la citoyenneté démocratique qui englobe les dimensions, paix, droits humains, démocratie, développement, devient dès lors une nécessité à l'école. Cette éducation doit imprégner tous les curricula, en classe comme dans les activités extra scolaires, ainsi qu'au niveau des lieux de parole à l'école, car la démocratie, les droits humains ne peuvent s'enseigner que dans un cadre démocratique. Ils doivent se vivre dans tout l'espace scolaire.

Et fort heureusement, le curriculum de l'école de base au Sénégal a pris en charge l'éducation à la paix, aux droits humains, à la citoyenneté démocratique dans le volet **"vivre ensemble"**. Tous les hommes, toutes les femmes épris de paix, tous les enseignants qui croient en cette mission noble de l'école saluent cette initiative de faire de l'école un " instrument de paix".

L'EIP- Sénégal s'est inscrite dans cette logique et a fait depuis bien des années de l'éducation à la paix et à la citoyenneté sa mission et encourage toutes les initiatives qui vont dans ce sens..

Ainsi elle participe à des conférences nationales et internationales sur l'éducation aux droits humains et à la paix, organise des conférences, des ateliers et célèbre les journées internationales. Elle a produit un guide pédagogique sur l'éducation aux droits de l'enfant et participé à l'élaboration de guides pédagogiques, comme celui commandé par la Commission nationale pour l'UNESCO sous l'égide du BREDA et le guide sur l'éducation contre la torture dont les violences faites aux femmes du Bureau Ouest africain d'éducation aux droits humains d'Amnesty international.

L'EIP- Sénégal a produit un rapport sur « l'éducation aux droits humains au Sénégal, l'état des lieux » pour l'Association francophone des commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme (AFCNDH). Elle participe à l'élaboration d'un guide pédagogique sur l'éducation aux droits humains commandé par l'AFCNDH.(Association Francophone des Commissions nationales de promotion et de défense des droits de l'homme)

Chers lecteurs vous trouverez dans ce 6^{ème} numéro, les activités de l'EIP-Sénégal au niveau international, au niveau national avec la célébration des journées internationales, la vie des clubs EIP, les rubriques didactique et dossier et enfin le coin détente.

Bonne lecture

Saliou SARR, Président de L'EIP-SENEGAL

ACTIVITES DE L'EIP-SENEGAL

Participation à l'élaboration d'un guide pédagogique sur l'éducation aux droits humains et à la tolérance avec la COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO.

Ce guide a été réalisé par Iamine Dia, Babacar M'Boup et Saliou SARR suite au séminaire de formation organisé par la COMNAT en direction des responsables des écoles Associées du Sénégal. L'EIP y avait présenté une communication sur l'éducation aux droits humains et à la tolérance

(voir site de l'EIP- Sénégal www.eip-cifedhop.org/eipafrique/senegal/senegal.html)

Ce guide comprend une partie théorique avec les rubriques suivantes

- cadre de référence international
- les droits de l'homme au Sénégal
- l'UNESCO et la création du réseau des écoles associées
- Clarification des concepts
- Approches, méthodes et techniques

La partie pratique comprend :

- un référentiel de compétences et un recueil de modules d'enseignement
- un recueil de fiches pédagogiques du préscolaire au secondaire

La dernière partie comprend une annexe avec les textes internationaux relatifs aux droits humains comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, la charte Africaine, la déclaration de principes sur la tolérance, la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Et enfin la liste des journées internationales observées par les Nations Unies.

Photo no 2

Participation aux cours de la chaire Unesco du Bénin, du 15 au 30 juillet 2006

La chaire Unesco du Bénin a organisé la septième session régionale de formation en droits humains et en droits des réfugiés à Cotonou du 17 au 28 juillet 2006.

Le président de l'EIP- Sénégal a été invité à participer à cette importante rencontre qui a réuni des représentants de la plupart des pays Africains : Sénégal, Mali, Burkina, RDC, RCA, Mauritanie, Cameroun, Niger, Ruanda, Burundi, Togo etc

Plusieurs thèmes ont été abordés au cours de ce séminaire d'échanges: droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels, les droits dits de solidarité, le droit pénal international, les questions d'indivisibilité et d'universalité des droits humains, le droit international humanitaire, réflexion sur la bio- éthique, la protection des droits de l'homme, la protection des réfugiés etc.

Ce séminaire a allié la théorie à la pratique en organisant des visites de haute portée : le camp de réfugiés d'AGAME et la ville historique d'Ouidah avec la route des esclaves et la porte du voyage sans retour.

Photo no 3

Session de formation des moniteurs des Cases des tout petits à L'EFI de Thiès

L'agence nationale de la case des tout petits a organisé en septembre et octobre 2006 à L'école de formation d'Instituteurs de Thiès, une session de formation à l'intention de futurs moniteurs des cases des tout petits des régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Louga.

L'EIP –Sénégal comme à l'accoutumée, était chargée d'animer les volets

- les droits de l'enfant,
- l'éducation à la paix
- l'éducation à la citoyenneté démocratique

L'atelier sur les droits de l'enfant a permis aux futurs animateurs de s'approprier la convention des droits de l'enfant, en identifiant les droits à la survie, au développement à la protection et à la participation. Ils ont ensuite reconnu les principes fondamentaux des droits de l'enfant : universalité, interdépendance, indivisibilité, inaliénabilité des droits, non discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, opinion de l'enfant, survie et développement.

Les futurs animateurs ont, dans un travail d'équipe, illustré les principaux droits avec des proverbes et des dictons, et tentés de résumer la convention dans les langues nationales du pays. Dans une dernière séquence, ils ont identifié des violations des droits de l'enfant à l'aide des études de cas et proposé des pistes de solutions

-Les activités qui ont suivi portaient sur la résolution pacifique de conflits, l'identification d'activités visant l'altruisme, l'amitié, l'empathie au niveau préscolaire et la proposition de compétences citoyennes à développer au préscolaire.

Photo no 4 et 4 bis

Intervention de L'EIP- Sénégal à l'Institut Supérieur de Management de Thiès

Dans le premier trimestre de l'année 2007, l'EIP- Sénégal a dispensé une série de cours à l'Institut Supérieur de management de Thiès suite à un partenariat fructueux sur les thèmes suivants

-Termes et concepts relatifs aux droits humains,

-Système de protection internationale,

-Droits de la femme, droits de l'enfant,

Des ateliers bien suivis ont été organisés sur :

-Appropriation de la Déclaration universelle des droits de l'homme

-Appropriation de la Convention des droits de l'enfant

-Appropriation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les étudiants ont fait preuve de dynamisme pendant les ateliers et ont montré un intérêt certain pour ces cours qui, sans nul doute, participent à leur formation de futurs managers. En effet, les droits humains en tant que système de valeurs, harmonisent les relations entre citoyens, permettent de vivre avec les différences et de régler les conflits de façon pacifique pour assurer un mieux vivre ensemble. L'entreprise, bien que guidée par le profit ne peut être mise à l'écart de cette culture des droits humains.

Photo no 5 et 5 bis

Participation à l'atelier de capitalisation et de partage de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre et de la réalisation du plan stratégique de l'Organisation nationale des droits de l'homme du Sénégal, ONDH (2004-2006) du 19 au 21 janvier 2007 à Thiès au centre de CCDD(Centre de Capacitation pour le développement durable) de Thiès

L'ONDH a organisé un symposium sur la capitalisation et le partage de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique (2004-2006). Plusieurs ateliers ont été tenus sur les thèmes ::

- Les normes relatives à la protection des droits de l'homme et les mécanismes de prise en charge des groupes vulnérables
- La perception des droits économiques, sociaux et culturels et la bonne gouvernance: Stratégie d'action
- La prévention, gestion des conflits et règlements des conflits: études de cas, élections, la Casamance, perspectives
- Présentation du programme d'appui à la bonne gouvernance
- Participation des OCB (organisation communautaire de base), amélioration des synergies et implication des populations

L'EIP y a présenté son expérience dans le domaine de l'éducation aux droits humains:

- Mise en place et animation de clubs de droits humains et formation des enseignants et des élèves à l'élaboration de charte démocratique à l'école.
- organisation de séminaires, conférence et d'ateliers en direction des enseignants.
- diffusion large des instruments relatifs aux droits humains
- élaboration de guide sur l'éducation des droits humains etc...

Il faut préciser que l'EIP- Sénégal avait présenté lors du lancement du plan stratégique de l'ONDH, une communication sur le thème: "l'école instrument d'éducation aux droits humains et à la paix". Depuis cette date, l'EIP -Sénégal travaille en étroite collaboration avec l'ONDH.(Organisation nationale des droits de l'homme)

Photo 6 et 6 bis

Congrès de RABAT (MAROC) de l'AFCDH du 5 au 7 février 2007

L'Association francophone des commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme a organisé son deuxième Congrès à Rabat du 5 au 7 février 2007. Le thème portait sur les Droits culturels : "Unité et diversité" : du respect de la diversité à la jouissance effective des droits"

Plusieurs communications ont été présentées :

- Réflexions philosophiques sur les droits culturels
- Diversité culturelle et mondialisation
- Démocratie et droits culturels
- Identité culturelle et identité nationale
- Droits culturels et minorités,
- Droits culturels et cohésion nationale
- Droits culturels et développement humain
- Langues et culture
- Droits culturels et droits des femmes
- Justiciabilité des droits culturels
- Rôle des commissions nationales dans la protection et la promotion des droits culturels

Après l'Assemblée générale de l'Association, une réunion d'experts en matière d'enseignement des droits de l'homme au niveau scolaire à laquelle a pris part l'EIP Sénégal s'est tenue pour tracer les grands axes d'un guide pédagogique sur l'éducation aux droits humains sur la base de trois rapports , Maroc, Sénégal, Ruanda. Signalons que le rapport du Sénégal a été élaboré par le Président de l'EIP Sénégal

Photos no 7

Participation au Panel sur le thème "Mariage et famille" au Centre préscolaire St Joseph le 16 février 2007

Le Centre préscolaire St Joseph fidèle à la tradition a organisé un panel sur « Mariage et famille ». Plusieurs intervenants étaient invités à traiter de ce thème d'actualité.

D'emblée, l'Abbé Hyacinthe a, dans son introduction, abordé la famille et le mariage sous l'angle religieux en évoquant les textes bibliques: il a montré que le mariage qui fonde la famille est une institution sociale, coutumière, civile mais aussi religieuse voulue par Dieu. Il consacre l'unité et est indissociable. Il ajoute que c'est une communauté de vie et d'amour

La famille est la cellule de base de la société et elle joue un rôle social d'éducation des enfants, de gardienne des traditions et des valeurs. Elle a aussi une mission d'ouverture aux autres et de solidarité. Le but du mariage qui est un sacrement est la procréation, la fidélité. Abordant le mariage inter religieux, il a noté les conditions : respect de la religion du conjoint, le dialogue, la monogamie et l'in dissociabilité

L'EIP- Sénégal quant à elle a apporté l'éclairage des droits humains.

-D'abord elle a montré que le droit au mariage et la protection de la famille se trouvent mentionnés dans la plupart des textes relatifs aux droits humains. Ex Dans la constitution du Sénégal l'article 17 stipule " la famille et le mariage constituent les bases naturelles de la communauté humaine", la DUDH en son article 16 nous dit que dès qu'ils atteignent l'âge nubile, l'homme et la femme peuvent se marier et fonder une famille. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en son article en son article 18 nous dit " la famille est l'élément naturel et la base de la société, l'Etat a l'obligation d'assister la famille dans sa mission de gardienne de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la communauté". Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en son article 23 ajoute que la famille est l'élément naturel et la base de la société, l'Etat doit assurer l'égalité entre les deux époux. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dit que l'homme et la femme doivent avoir les mêmes droits et les mêmes responsabilités (-article 16).

-Par rapport à l'âge du mariage, la loi au Sénégal, fixe l'âge du mari à 16 ans et celui de la femme à 13 ans et plus. Mais il faut noter que le protocole additionnel à la charte Africaine relatif aux droits des femmes fixe l'âge pour les filles à 18 ans;

-Ensuite le Code de la famille a été évoqué dans son aspect relatif au gaspillage dans les cérémonies familiales notamment les mariages. Au Sénégal, les mariages donnent lieu à beaucoup de gaspillage (la dot est excessive et les cadeaux ostentatoires). Il faut noter que les gaspillages sont condamnés par la loi 67-04 du 24 février 1967. L'article 6 alinéa 1 de cette même loi dit que la dot ne doit pas excéder 3000F. Elle ajoute qu'à l'occasion du mariage et des cérémonies y afférentes les dépenses cumulées relatives aux cadeaux destinées à la fiancée, aux membres de sa famille ainsi qu'aux réjouissances ne peuvent dépasser 15000f non compris celles effectuées à l'occasion des fiançailles et la dot proprement dite.

-Enfin par rapport aux violences faites aux femmes l'EIP a montré qu'elles sont légion aujourd'hui dans les couples: les violences conjugales (art 297 du code pénal), l'excision (article 299 bis), les coups et blessures (art 294 alinéa 2), le viol (article 320), la pédophilie (article 320bis), l'inceste (article 321)

Elles ont pour causes, l'esprit de domination des hommes, la discrimination dont les femmes sont victimes, l'analphabétisme des femmes etc.

Enfin, la séparation a été également notée avec des conditions indiquées dans le code de la famille (maladie grave, incapacité sexuelle, défaut d'entretien etc..) tout en condamnant la répudiation.

Photo no 8

CELEBRATION DE JOURNEES NATIONALES ET INTERNATIONALES

- **Journée internationale des droits de l'homme: 10 décembre 2006**

L'EIP -Sénégal a célébré la journée internationale des droits de l'homme au Collège Bassinant M' Backé et au Centre préscolaire Saint-joseph.

Au collège Bassirou M'Backé, une table ronde a été organisée la matinée sur le thème « la déclaration universelle des droits de l'homme, historique, les principes fondamentaux de droits de l'homme, les catégories de droits, le système de protection national et international, la mise en œuvre des droits à l'école ».

Les animateurs de la table ronde, Mr Gaoussou Diallo, Mr Niang et Mr SARR ont présenté des communications bien suivies avec des exemples à l'école notamment les règles de vie , les chartes scolaires qui sont des outils d'organisation de la vie à l'école.

Des échanges fructueux ont été notés et des contributions sur des questions comme:

-Quels droits appliquer à l'école ?

- Comment vivre les droits humains à l'école?
- Quelles règles établir ?
- comment les élaborer ?
- Quelles sanctions ? etc.;

L'après midi, au Centre de formation professionnelle pédagogique Saint Joseph, un atelier d'appropriation de la Déclaration universelle des droits humains a été organisé. Plusieurs techniques ont été mises en œuvre: la pédagogie de la coopération, l'étude de cas, le photo langage et le projet d'action en faveur des droits humains

Photo 9 et 9 bis

- **Journée internationale des femmes : 8 mars**

A l'occasion de la célébration de la journée du 8 mars, l'EIP- Sénégal a organisé en partenariat avec le Centre Préscolaire Saint Joseph (CFPP) de Thiès, une grande manifestation pour rappeler la longue lutte des femmes pour la reconnaissance de leurs droits et jeter un regard critique sur le cadre juridique et l'exercice effectif des droits des femmes au Sénégal. Il faut signaler que le thème de cette année au Sénégal est " la lutte contre l'impunité des auteurs d'actes de violences contre les femmes". Rappelons que l'année dernière la quinzaine de la femme a été consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes

D'abord le panel animé de bout en bout par les élèves du CFPP, futures éducatrices a abordé plusieurs thèmes:

- Les origines du 8 mars
- La situation générale des femmes dans le monde
- Le rôle de l'ONU dans la reconnaissance des droits des femmes
- La cadre juridique et l'exercice effectif des droits des femmes au Sénégal

Ensuite, deux sketch ont été présentés au public sur les droits des femmes suivis de poèmes faits par les élèves et magnifiant la femme.

L'atelier pédagogique qui a suivi portait sur l'appropriation de la convention sur l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes (CEDEF) par la pédagogie de la coopération et par des études de cas. Les élèves répartis en groupes devaient identifier des violations des droits des femmes dans des études de cas et proposer des pistes de solution pour rétablir ces femmes dans leur dignité.

Photo no 10 et 10 bis

Journée nationale du « talibé » : 20 avril 2006

Le Sénégal a célébré le 20 Avril 2007 la journée nationale du Talibé (élève de l'école Coranique). Différentes activités ont été menées par les ONG, les Associations, les femmes adoptives, les écoles : des causeries sur la dure condition des talibés marquées par des interpellations du gouvernement sur sa mission d'exécution des lois afin d'éradiquer la mendicité, des marches, des fora etc

Rappelons que la mendicité considérée comme une pire forme de travail des enfants est condamnée par la convention des droits de l'enfant : l'article 32 « oblige les Etats à protéger l'enfant contre l'exploitation économique et contre des travaux comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, , moral ou social. »

L'article 36 dispose : « les états parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitations préjudiciables à tout aspect de son bien être »

La charte Africaine des droits et du Bien être de l'enfant en son article 15 condamnent la mendicité. L'art 29 , alinéa b dit expressément « Les Etats parties à la présente charte prennent toutes les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation des enfants dans la mendicité »

C'est donc en application de tout cela que l'Assemblée Nationale a adopté la loi contre l'exploitation des enfants en sa séance du Vendredi 29 Avril 2005 :

Chapitre I : De la traite des personnes et de l'exploitation de la mendicité d'autrui.

Section 2, art 3

Quiconque organise la mendicité d'autrui en vue d'en tirer profit embauche, entraîne ou détourne une personne en vue de la livrer à la mendicité ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle mendie ou continue de le faire est puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 500000f à 2000000f.

Il ne sera pas sursis à l'exécution de la peine lorsque le délit est commis à l'égard d'un mineur, d'une personne particulièrement vulnérable en raison de son âge ou de sa santé ayant entraîné une déficience physique ou psychique, de plusieurs personnes , de recours ou d'emploi de contrainte, de violence ou de manœuvres dolosives sur la personnes qui se livre à la mendicité.

L'EIP -Sénégal s'est très tôt intéressée au problème des talibés et a toujours condamné la mendicité qui est une violation grave des droits de l'enfant notamment du droit à l'éducation et compromet la santé, la moralité des enfants.

L'EIP a réalisé un dossier d'enquête, présenté des communications, animé des ateliers et des émissions radio au Sénégal pour sensibiliser les parents, les marabouts et les autorités sur le problème des talibés. L'EIP a même mis en œuvre en 2006 un projet « un talibé, un métier » (voir EIP infos no 5). Le 20 avril 2007, elle a organisé une grande causerie pour sensibiliser les parents sur ce douloureux problème et interpellé le gouvernement. L'objectif était de les amener à prendre toutes leurs responsabilités face à ce déni des droits de l'enfant.

Photo no 11

Journée de l'enfant Africain, le 16 juin 2007

L'EIP- Sénégal a célébré la journée internationale de l'enfant Africain ce 16 juin au Collège Bassirou Mbacké en partenariat avec le club EIP de l'Ecole et l'Association SENECORPS de Thiès sur le thème « les formes d'atteintes aux droits de l'enfant et la création d'un environnement protecteur ». Dans un style interactif, Gaoussou Diallo , l'animateur du club et Fatou Hassan présidente du Club EIP de l'école ont fait un état des lieux des différentes formes d'atteintes aux droits de l'enfant, notamment l'excision, la pédophilie, les mauvais traitements, le mariage forcé, le viol , le travail des enfants comme la mendicité tout en insistant sur les causes, les conséquences et les dispositions de la loi.

A leur suite, les animateurs et les participants ont essayé ensemble de proposer les éléments d'un environnement protecteur notamment :

-La capacité des familles, des communautés et des animateurs : Il s'agit d'acquérir des compétences pour reconnaître l'exploitation des enfants, les violences dont ils sont victimes, de bénéficier d'un soutien pour agir et dénoncer.

-L'engagement et la capacité du gouvernement : L'Etat doit dégager un budget pour garantir la protection des enfants, adopter des politiques sociales permettant de protéger les enfants, ratifier les conventions, les inscrire dans la constitution, et appliquer les lois en punissant les auteurs. Si le Sénégal a ratifié la plupart des conventions internationales notamment celles relatives aux droits de l'enfant (CIDE, CADBE, les protocoles contre la traite des enfants, la pornographie, l'enrôlement des enfants dans l'armée), l'application de la loi cependant pose problème. Il faut rappeler que toutes ces violations des droits de l'enfant citées plus haut sont punies par le code pénal (EX l'auteur de viol sur une mineure est puni de 5 ans à 10 ans d'emprisonnement, doublée si l'acte a entraîné une infirmité. Quand survient la mort, ce sont les travaux forcés, article 320 du Code Pénal., l'auteur de pédophilie est puni de 5 à 10 ans d'emprisonnement, article 310 du Code Pénal).

-L'Education aux droits de l'enfant : Il s'agit de développer une véritable éducation aux droits de l'enfant en insistant sur les moyens de contrer les attitudes et coutumes, les croyances qui encouragent les mauvais traitements. Il s'agit d'informer les enfants sur leurs droits, de les amener à connaître les moyens de les exercer, en somme d'acquérir des compétences pour se protéger. Il faut une véritable éducation pour le développement.

-La Mise en place de centres d'écoute, de centres de soins : Des structures doivent être mises en place par l'Etat pour prévenir les violations, les dénoncer et répondre aux besoins des victimes de mauvais traitements , de viols, d'inceste, de pédophilie, de mariage forcé.

Un débat fort intéressant a été engagé sur l'éternel problème des talibés.

- Comment faire pour arrêter la mendicité qui est devenue une profession ?

-Comment réorganiser les daaras et assurer une véritable éducation aux talibés ?

-Quel est le rôle des parents, de l'Etat, des marabouts ?

A toutes ces questions les membres du groupe SENECORPS, les membres de l'EIP Sénégal, du Club EIP de Bassirou Mbacké ont apporté des pistes de solutions intéressantes.

Photo no 12 et 12 bis

VIE DES CLUBS

Le club EIP du Collège MBOUR II

Le club EIP du Collège Mbour II a procédé au renouvellement de son bureau et élaboré un programme d'activités. Des causeries, des conférences ont été organisées sur les droits de l'enfant, la résolution des conflits à l'école etc. ..

Le club a participé aux activités culturelles du foyer socio éducatif du collège en présentant un sketch bien apprécié sur le mariage forcé et la scolarisation des filles.

Il s'agit d'une brillante élève nommée Aïssatou Fall âgée seulement de 12 ans en classe de 5^{ème} et qui a été obligée d'épouser un quinquagénaire malgré les protestations de sa maman, de ses amis et d'un de ses professeurs. Le sketch qui a duré exactement 14 minutes s'est terminé par une chanson en wolof condamnant le mariage forcé et par un beau poème déclamé par la petite Siga un membre très actif du club :

« Ah ! nos chers parents nous avons le droit à l'éducation.

Offrons à cette fille la possibilité d'étudier

Offrons à cette fille la possibilité de s'épanouir comme un garçon

Donnons à cette fille la chance de réussir dans ce monde si difficile

Filles et garçons donnons nous la main et allons ensemble à l'école pour construire notre avenir

Chers parents inscrivons nos filles à l'école et essayons de les y maintenir

Car comme le disait l'autre, « éduquer une fille c'est éduquer toute une nation »

Il faut rappeler que le mariage forcé est condamné par la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples en son article 21 alinéa 2 (pratiques culturelles et sociales négatives) et par la Constitution du Sénégal en son article 18 qui stipule :

« le mariage forcé est une violation de la liberté individuelle. Elle est interdite et punie par les conditions fixées par la loi ». Le code pénal en son article 300 indique « l'auteur du mariage coutumier célébré sur une mineure de moins de 13 ans sera puni de 2 à 5 ans d'emprisonnement. La peine sera de 5 à 10 ans s'il en est résulté pour l'enfant une infirmité même temporaire ou la mort »

Malgré cette condamnation le mariage forcé est une pratique courante chez certaines ethnies du Sénégal. Aujourd'hui au Sénégal, il est courant de voir des élèves et des organisations de défense des droits de l'homme « battre le macadam » pour protester contre cette forme de violation des droits de l'enfant.

AMADOU MANE, professeur encadreur du club EIP

Photo no 13 et 13 bis

Le club EIP du Collège Bassirou MBACKE

Le club EIP de Bassirou Mbacké a mené cette année plusieurs activités comme à l'accoutumée. Conférences, causeries sur le modèle d'élèves, la lutte contre la drogue par l'éducation, célébration du 10 décembre etc. Il a participé les 17 et 18 février 2007 à un éco camp sur le thème « Protégeons notre monde ». Ce camp qui avait réuni 25 jeunes de 5 établissements de Thiès avait pour but de sensibiliser les jeunes à la protection de leur milieu et de les initier surtout au micro jardinage. L'encadrement a été assuré par les membres de SYTO Sénégal (Students and Youth Travel Organisation) et JCM (jeunesse, canada Monde).

Le camp a déroulé plusieurs activités :

- Causeries sur la destruction de la biodiversité avec des statistiques à l'appui
- Conférence sur le réchauffement de la terre avec ses conséquences sur l'agriculture, la pêche, la santé des populations etc..
- Echanges sur les problèmes récurrents des ordures ménagères et les déchets industriels ainsi que leurs effets négatifs sur la qualité de la vie
- Enfin le clou de cet éco- camp, le micro-jardinage qui a beaucoup intéressé les élèves. Les élèves ont appris à planter, à entretenir dans le but de créer des micro jardins mais surtout pour créer des espaces verts dans leurs établissements.

Cet atelier a beaucoup apporté aux membres du Club EIP en terme de connaissances, d'aptitudes pour protéger le milieu. Ils ont reconnu que vivre dans un environnement sain est un droit proclamé dans la constitution , (article 8) dans la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples (article 24) mais son effectivité passe par l'engagement des Etats au niveau international , au niveau régional, national , local mais aussi par l'engagement de tous et de chacun où qu'il se trouve.

MOUHAMADOU WADE,
Club EIP, College Bassirou M'Backé



Le Club EIP du Collège Sainte Ursule de Thiès

Le Club EIP de St Ursule a procédé comme tous les autres au renouvellement de son bureau et à l'élaboration d'un programme d'activités pour l'année scolaire 2007. La fête de la patronne de la communauté des sœurs Ursulines le 17 février 2007a été le prétexte. A cette occasion les élèves ont proposé un programme d'activités bien fourni: handball, danses modernes et traditionnelles, élections de miss St Ursule, imitation des professeurs. Le club EIP ne fut pas en reste. Il a présenté un jeu de rôle très apprécié sur la scolarisation des filles. Les élèves ont démontré par leur talent, l'importance de la scolarisation des filles mais surtout leur maintien à l'école.

Rôles:

Nafi: n'a jamais été à l'école et voilà que le facteur Abdou vient lui remettre un chèque de la part de son oncle Alassane qui vit en France. Puisqu'elle n'a jamais reçu un tel papier, elle le jeta dans un coin de la chambre dans un panier . Et le chèque se perdit. Elle dira qu'elle ne connaît pas l'importance du chèque, n'étant jamais allée à l'école. Elle va pleurer à chaudes larmes, lorsqu'elle apprendra que c'est de l'argent.

Modou: père de Nafi et époux de Daro, mis au courant de l'argent qu'il doit recevoir jubile et le dis à tout le village. Ainsi il commanda des bœufs chez Poulo, le berger. Il va s'évanouir , lorsque sa fille lui apprendra la perte du chèque

Daro : La femme de Modou diffusa la nouvelle dans le village. toutes ses copines furent mises au parfum. Elle emprunta des bijoux pour une valeur de 500000f à son amie Ndèye Ndiaye . A la nouvelle de la perte du chèque, elle va s'évanouir

Ndèye Ndiaye: amie de Daro, elle va péter 500000f à Daro la femme de Modou

Abdou: le facteur, il apportera le chèque et le remettra à Nafi. A supprimer !!!

Coly, Faye, Diop: les vieux du village venus régler le conflit, vont dédramatiser la situation. Après avoir entendu chaque partie, ils négocieront et les amèneront à trouver un terrain d'entente. Mais surtout, ils parleront de l'analphabétisme, de ses conséquences et de la nécessité de scolariser les filles .

**Mme Senghor animatrice du
Club EIP de St Ursule**

Photo no 15

DOSSIER

LA JEUNESSE FACE AUX NTIC: QUELLES PERSPECTIVES POUR LE SENEGAL ?

Aujourd'hui tout le monde parle des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication dont Internet est le centre. En réalité les téléphones portables, les GSM, les GPS, intranet etc en font partie.

Internet est devenu un outil quotidien de communication et de recherche de moins en moins cher comme le téléphone. Un élève peut, avec Internet trouver des informations pour faire ses devoirs, jouer, résoudre un problème de santé , de famille, communiquer avec ses correspondants des autres parties du monde ou se faire de nouveaux amis etc.;

Au Sénégal il y'a une majorité de jeunes qui utilisent Internet et qui participent à son développement quotidien. Mais il faut remarquer qu'au niveau mondial, peu de jeunes des pays en voie de développement utilisent ce nouveau moyen de communication..

Il s'agit d'une économie de temps et d'argent. Des militaires Américains créent Internet en 1969 mais ce sont des universités qui l'ont développé dans les années quatre vingt. Aujourd'hui c'est un réseau mondial d'informations et de communication. On l'appelle le réseau des réseaux ou la toile.

Toutes les personnes connectées participent à cette toile, Internet appartient à tous . En 2000, le nombre d'internautes s'élevait à 200 millions de personnes dont 36 % aux Etats Unis et 7, 5% au Japon et 1 % en Afrique.

Il y'a toutes les langues sur le net, mais l'Anglais occupe 60 %. Au Sénégal on estime les internautes à 10000. C'est pourquoi, il faut encourager les jeunes à échanger, coopérer via le net. Il est donc impératif de les sensibiliser pour une utilisation appropriée du net car malheureusement, ils peuvent en faire un mauvais usage, (pornographie, pédophilie etc..)

Le monde est devenu un village planétaire et Internet y a beaucoup contribué. Les économies sont également liées du fait de la globalisation. Notre jeunesse doit prendre le train de l'histoire si elle veut participer à la gestion des affaires du monde.

Cela passe par une bonne politique de formation de la jeunesse dans le système éducatif et une formation professionnelle adaptée. Les enseignements doivent être revus et corrigés en fonction des problèmes actuels. Nos écoles et Universités doivent être ouvertes sur l'extérieur par internet. Cela permettra une bonne circulation de l'information.

Mamadou Diawara,
coordonnateur du Collectif de
Défense de l' environnement et du
NEPAD

ANTICIPATION ET PROLONGATION DES FETES, UNE SOLUTION EXISTE A TRAVERS LE FOYER SOCIO-EDUCATIF

S'il est un phénomène que l'on observe depuis quelques temps dans le fonctionnement de nos établissements scolaires, c'est bien celui des anticipations et prolongations des différentes fêtes pourtant bien callées officiellement dans le découpage de l'année scolaire. Cela semble être une suite logique à un autre fait plus grave et hélas plus ancien et totalement accepté : la prolongation et l'anticipation des grandes vacances scolaires.

L'école n'ouvre plus ses portes le 1^{er} octobre et ne les ferme pas non plus le 31 juillet. Les cours démarrent dans les établissements du public dans la dernière semaine du mois d'octobre ou la 1^{ère} du mois de novembre pour les plus chanceux. Ils vaquent le plus souvent dans la dernière semaine du mois de mai ou la 1^{ère} du mois de juin.

Les élèves décrètent de la manière qu'ils croient la plus normale, des jours avant ou après la durée légale des fêtes et/ou vacances et les enveloppent dans un langage de chiffres aussi surréalistes les uns que les autres du genre : « 168 heures », (une semaine) ou « 240 heures » c'est-à-dire 10 jours entre autres.

Et tous les acteurs s'en accommodent sans coup férir. Le quantum scolaire ne serait qu'une préoccupation de façade et on n'en est arrivé à constater simplement à la fin de l'année, qu'à peine un peu plus de la moitié a été assuré.

Les examens de fin d'année sont organisés tant bien que mal et les bons élèves passent bien entendu, mais sont accompagnés non pas des moins bons ou des élèves moyens, mais des moins mauvais. Les Chefs d'établissement s'empressent de parader avec leurs résultats à des pourcentages séduisants. Seulement, il faut à la vérité reconnaître qu'une masse d'élèves passent, mais la qualité ou le niveau n'y est pas toujours.

Les pouvoirs publics, les parents d'élèves, les administrations scolaires et les professeurs sont mis devant le fait accompli, impuissants face à la situation s'ils n'en sont pas tout bonnement complices. D'ailleurs le plus souvent, les agents des administrations scolaires, les professeurs et les élèves se retrouvent dans les mêmes voitures de transport à l'aller comme au retour de vacances conformément au mot d'ordre décrété par... les élèves.

Rappelons ici la terrible certitude de Platon :

"Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien et de personne, alors, c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie".

Loin de moi l'idée de pointer un doigt accusateur sur tel ou tel acteur, encore moins de donner des leçons. Certains de ceux qui se meuvent autour et dans l'école sont parfois tentés de désigner plus facilement comme responsables les élèves dont ils remettent en cause l'éducation ou la volonté d'étudier. D'autres, dans une approche plus holistique et non moins confortable pour eux, leur rétorquent que tout le monde est responsable.

Pour ma part, je voudrais tout au moins, au lieu de m'immiscer dans ce débat qui n'est jamais allé à son terme pour situer les responsabilités et proposer des sanctions et surtout des solutions, en suggérer une qui, si elle est explorée, pourrait donner un espoir de mettre fin à cette pratique. Il s'agit de la responsabilisation des bons élèves dans le cadre du foyer socio-éducatif.

Je suis convaincu que c'est en faisant diriger les meilleurs, je veux dire l'élite, qu'on peut espérer mieux accéder à l'excellence.

Il n'est nullement question du foyer dans son format et son fonctionnement actuels qui se résument en un accaparement de l'ordre et de la sécurité de l'établissement par une bande de copains manipulés et mus par des intérêts financiers et/ou politiques. Et malheureusement, ce sont les adultes et les pouvoirs publics qui fournissent cet argent en plus des 100 francs par élève qu'autorise la réglementation et que presque aucune administration scolaire n'ose contrôler par crainte des élèves ; Platon ne croyait pas si bien dire.

L'âge électoral dans notre pays est à 18 ans ; le cycle secondaire se trouve ainsi être une réserve de voix inestimable au regard de la jeunesse de notre population. Mais il n'en est point pour autant un espace politique. Il est un espace scolaire c'est-à-dire, de savoir, d'instruction et d'éducation.

Le foyer socio-éducatif doit être le lieu par excellence de l'éducation à la citoyenneté, à la démocratie ; ce qui est une certaine forme de politique, celle qui consiste, au sens grec du terme, à s'occuper des affaires de la Cité.

C'est d'un foyer aux antipodes de l'anarchie, disons de la « tyrannie » que nous vivons actuellement dont nous parlons.

Le Guide de la vie scolaire de 2004 rappelle, en ses pages 12 et 13, à la suite des différentes formules adoptées dans le fonctionnement des foyers que :

« Quelle que soit la formule retenue, le foyer n'est pas une structure indépendante et ses activités doivent être encadrées par des membres du personnel désignés à cet effet et sont soumises au visa préalable et au contrôle du Chef d'Etablissement.

La gestion des élèves est un aspect essentiel du fonctionnement de l'établissement. Il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur et de le communiquer aux élèves. La surveillance générale est chargée de veiller à la bonne application de ce règlement intérieur pour un meilleur encadrement des élèves.

Le respect du règlement intérieur ainsi que les activités socio-éducatives et culturelles menées au sein de l'établissement, ont pour finalité de contribuer à développer chez l'élève: le Goût de l'Effort et le Sens de :

l'Intérêt Général, la Responsabilité, la Discipline, la Correction (tenue correcte et décente), la Politesse, le Respect du bien public et d'autrui.

La gestion des activités d'animation des élèves au niveau des différents clubs et du foyer socio-éducatif, doit faire l'objet d'une grande attention. Le personnel enseignant et l'animateur culturel (là où il existe) doivent encadrer ces activités afin d'éviter les dérives préjudiciables au fonctionnement normal de l'établissement. »

Ce cadre très bien défini est celui de l'excellence. Ce sont les bons élèves, ceux qui ne cherchent qu'à réussir brillamment leurs études, qui y sont.

En faisant du foyer une émanation des différents clubs existants dans l'établissement, on y rencontre à coup sûr les élèves avides de savoir et de performances scolaires qui investissent les clubs pour y chercher un appoint aux enseignements de leurs professeurs. La vie de ces structures, dans un fonctionnement normal sous-tendu par un règlement intérieur partagé, doit être rythmée par des exposés, conférences, débats, projections de films, cours de renforcement..... toutes choses portant sur le programme, voire sur la culture générale.

Ces dispositions n'excluent pas le côté ludique du foyer rappelé au 1^{er} alinéa de la « Circulaire N° 008224/MEN/SG/CT4 du 1^{er} septembre 1984 organisant le fonctionnement des foyers socio-éducatifs ». Il stipule :

« Les foyers socio-éducatifs des établissements scolaires dans la définition de leurs objectifs et finalités ainsi que leur mode d'administration et de fonctionnement sont conçus comme des structures d'éducation et d'autoformation destinées à offrir aux élèves des loisirs sains pouvant contribuer efficacement au développement de leur culture générale et de leurs aptitudes pratiques particulières. »

On pourrait me dire que les perturbations ne proviennent toujours pas d'élèves responsables du foyer. Je répondrai alors que l'ensemble des élèves d'un établissement ne doit pas être l'otage de groupuscules qui, au gré de leurs humeurs, décrètent à tout va, des grèves. Il y a lieu d'en appeler ici à la responsabilité du chef d'établissement et de son équipe, notamment les personnels de vie scolaire également appelés à juste titre personnels d'éducation : les surveillants. C'est du ressort du Chef d'établissement de faire fonctionner l'institution dans les règles et de mettre ceux qui veulent étudier dans les conditions de le faire une fois le portail de l'établissement franchi.

Essayons cette démarche de responsabilité et de responsabilisation de ces enfants dont la réussite est la finalité ultime de toute l'organisation scolaire et la raison d'être de tous les autres acteurs. Elle pourrait nous valoir des satisfactions et freiner ainsi la marche inexorable des foyers vers la catastrophe si nous n'y prenons garde. Les enjeux évoqués ci-dessus ont comme corollaire la violence dans le milieu scolaire au moment de l'élection des bureaux des foyers.

A tous ceux qui sont concernés et préoccupés par la chose scolaire je dirai : « Refusons l'inertie ! Ne démissionnons pas ! C'est l'avenir de nos enfants, donc de la Nation qui est en jeu. »

Mamadou DIOP

Inspecteur Vie Scolaire, IA/TH

Tél : 6115058 // 9516735

Email : cabkhdiop@yahoo.fr

LE SENS D'UNE « APPROCHE DE L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME, BASEE SUR L'ECOLE » ET D'UNE « APPROCHE DE LA SCOLARISATION BASEE SUR LES DROITS DE L'HOMME »

Deux articles de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant mentionnent directement l'éducation. L'article 28 définit l'éducation comme un droit et l'article 29 ajoute que l'éducation doit viser à « favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ». D'après la convention, l'un des buts de l'école est de développer le respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Une chose est certaine : pour véritablement comprendre et promouvoir les droits de l'homme, il faut les mettre en pratique dans nos rapports avec autrui.

L'École pour les Droits de l'Homme (School for Human Rights) a vu le jour il y a un an à Brooklyn (New York). Il n'est donc pas encore possible d'apporter une réponse complète à la question : « Que signifie être une école pour les droits de l'homme ? ». Après cette première année, on peut cependant saisir les efforts et les aspirations des membres de la communauté scolaire ainsi que la manière dont les valeurs des droits de l'homme font déjà partie intégrante de l'environnement scolaire.

L'école puise sa force motrice dans ses valeurs centrales : « dignité, respect et responsabilité ». Les membres fondateurs de l'école ont clairement expliqué que ces principes n'impliquent pas exposer les élèves au contenu et aux valeurs des droits de l'homme uniquement en classe.

Le cadre des droits de l'homme a été mis en place afin de créer une école centrée sur l'enfant : une école où les valeurs des droits de l'homme guident le processus d'apprentissage des élèves, la manière dont ils interagissent et dont ils sont traités par les enseignants ainsi que la manière dont ils se positionneront dans le monde à l'avenir en ayant à l'esprit leur mission de promotion de la justice sociale. Une tâche certes difficile, mais qui a placé les droits de l'homme au centre de l'école.

Les articles écrits par des enseignants dans ce numéro illustrent en détail leur façon de mettre en pratique les droits de l'homme dans leurs classes : à travers les exemples qu'ils utilisent, les questions qu'ils posent, en encourageant la discussion et l'esprit critique, en organisant la création de dossiers et de sorties scolaires enrichissantes. Des enseignants m'ont confié que le défi pour eux n'était pas d'étudier le contenu des droits de l'homme, mais de trouver un moyen de les présenter aux élèves d'une manière significative et attrayante. En tant que responsables de l'enseignement des droits de l'homme, nous savons que le plus grand défi n'est pas seulement de rendre les droits de l'homme moins abstraits, mais surtout de faire en sorte que les élèves se passionnent pour l'idée des droits de l'homme.

Le directeur et les enseignants de l'École pour les Droits de l'Homme croient que les droits de l'homme doivent prendre corps dans l'organisation des expériences d'apprentissage or, ces expériences comprennent le droit à l'éducation. Le personnel s'engage personnellement dans la défense du droit à l'éducation. Cela signifie qu'il fait le nécessaire pour accompagner l'apprentissage des élèves, les aider à s'accomplir et à jouir des bénéfices de leur droit à l'éducation.

L'École pour les droits de l'Homme aspire à une approche de la scolarisation basée sur les droits de l'homme ; cette approche comprend les caractéristiques essentielles d'une approche générale des droits de l'homme basée sur l'école. Ces caractéristiques qui appartiennent à un cadre défini par l'UNICEF sont les suivantes :

- Reconnaître les droits de chaque enfant.
- Aborder l'enfant dans son entier. Le personnel se préoccupe de ce qui arrive aux enfants avant qu'ils ne pénètrent dans l'enceinte de l'école (en termes de santé notamment) et après qu'ils la quittent pour retourner chez eux.
- L'enfant est au centre de l'école : on prête particulièrement attention à son bien-être psycho-social.
- L'école est sensible à la question de l'égalité des sexes et encourage les filles. Le personnel a pour but de réduire les entraves à l'égalité des sexes, d'éliminer les stéréotypes attachés à la différence entre les sexes et d'encourager la réussite des filles comme des garçons.
- L'école promeut une éducation de qualité : les étudiants sont encouragés à faire preuve d'esprit critique, à poser des questions, à exprimer leurs opinions et à maîtriser les compétences essentielles.
- L'école fournit un enseignement basé sur les réalités de la vie des élèves. Afin de promouvoir l'apprentissage et le développement des élèves, les enseignants prennent en compte le caractère unique de chaque élève et de son expérience passée dans le système scolaire, dans sa communauté et dans sa famille.
- L'école assure l'inclusion, le respect et l'accès à l'égalité pour tous les enfants.
- Les stéréotypes, l'exclusion et la discrimination ne sont pas tolérés.
- L'école promeut les droits et les responsabilités des élèves dans la communauté scolaire. Elle encourage également l'activisme des élèves dans l'ensemble de leur communauté.
- L'école s'assure que les enseignants ont une formation adéquate, qu'ils jouissent d'une reconnaissance suffisante et qu'ils sont rémunérés de manière satisfaisante. Elle améliore ainsi la compétence des enseignants, leur bien-être, leur engagement ainsi que leur statut.
- L'accent est mis sur la famille. Le personnel tente de collaborer avec les familles et de les assister. Il aide parents, enfants et enseignants à établir un partenariat productif.

Ce sont là des abstractions, mais elles constituent un cadre que l'enseignant peut appliquer à son école. Ces principes peuvent également servir à évaluer telle ou telle pratique au sein de l'école. Notre conception de la discipline est-elle centrée sur l'enfant ? Promeut-elle les droits et les responsabilités des élèves ? Les élèves

ont-ils suffisamment d'occasions de participer à la vie de l'école ?
Cette participation est-elle significative et l'initiative vient-elle
des élèves eux-mêmes ?

J'espère qu'on commencera à se rendre compte que la question des droits de l'homme à l'école n'est pas simplement une affaire d'enseignement en classe, mais se trouve au coeur du mode de vie de l'école. Ce n'est pas une chose qui dépend uniquement de la bonne volonté de quelques enseignants ; c'est un engagement pris par la direction et par un nombre important d'enseignants-ce qui est assez rare. Bien qu'on ne puisse pas s'attendre à ce que toutes les écoles ou même un grand nombre d'écoles soient capables de s'engager à intégrer les valeurs des droits de l'homme de manière aussi approfondie que l'École pour les Droits de l'Homme, on a beaucoup à apprendre de cette école de Brooklyn. Je crois que cette école et son personnel peuvent nous apprendre comment introduire les valeurs des droits de l'homme en classe et dans la culture de l'école de manière créative.

Ces exemples peuvent inspirer non seulement les responsables de l'enseignement des droits de l'homme mais aussi les responsables politiques qui sont naturellement intéressés à promouvoir l'accès à une éducation de qualité. L'École pour les Droits de l'Homme permettra de montrer qu'en s'engageant pour la dignité et le bien-être de chaque enfant, dans l'esprit des principes des droits de l'homme, on peut fournir un enseignement de meilleure qualité. J'ai l'espoir que la promotion de 2008-la première de l'école- comprendra des jeunes gens non seulement académiquement doués MAIS AUSSI conscients de l'importance des droits de l'homme dans leur monde et ayant un sens de leur responsabilité personnelle dans la promotion de la justice sociale. Rendez-vous dans trois ans !

NB : Cet article a d'abord été publié dans le numéro d'octobre 2005 d'Article 26, le bulletin d'Amnesty International- EE.UU.. Traduction : Garance Stettler.

Le sens d'une approche de l'éducation aux droits de l'homme basée sur l'école , c'est bien en pratique une école instrument de paix, cette école que Jacques Muhlethaler appelait de tous ses vœux et que l'Association Mondiale pour l'école Instrument de paix essaie de mettre en œuvre.

QU'EST-CE QUE L'ECOLE INSTRUMENT DE PAIX ?

Dans la pratique qu'est-ce que l'école instrument de paix? L'école instrument de paix c'est

- une école au service de l'humanité
- une école qui ouvre le chemin de la compréhension
- une école qui apprend le respect de la vie et des êtres humains
- une école qui enseigne la tolérance
- une école qui développe le sens des responsabilités
- une école qui apprend à l'enfant à vaincre son égoïsme

En résumé, l'école instrument de paix est une école :

✓ **-multiculturelle, tolérante, intégratrice** (inclusive)

A ce propos, Jacques Muhlethaler Fondateur de l'EIP est un précurseur de cette forme d'éducation que l'UNESCO a lancé en 1994 seulement à la conférence de Salamanque en Espagne.

✓ **-Démocratique**(qui force la pratique de la démocratie et le sens des responsabilités)

- l'organisation scolaire doit être démocratique car contrairement à ce que l'on croit ni la violence ni l'échec scolaire ne sont des fatalités imposées de l'extérieur, beaucoup dépend de ce qui se joue à l'intérieur même de l'établissement même si l'extérieur a une influence non négligeable. Le type de leadership de l'école, le climat de l'établissement, les réseaux de relations qui se créent entre enseignants, et la Direction, les relations entre élèves, les rapports entre les enseignants et élèves, tout cela joue un rôle important . . .

L'éducation aux droits humains et à la paix est systémique, globale, intègre aussi bien les activités de classe que l'organisation scolaire car les droits humains, la démocratie , la paix, doivent se vivre

Et s'il est clair qu'on ne peut enseigner la démocratie que dans un cadre démocratique, que les droits de l'homme ne peuvent s'épanouir que dans un état de droit , il importe que l'organisation scolaire, et tous les curricula soient imprégnés des droits de l'homme et de la paix , (formel, non formel, caché) car il ne suffit pas seulement d'enseigner la démocratie et les droits de l'homme , l'école doit prêcher l'exemple. Les droits humains doivent se vivre en classe et dans les autres structures comme le foyer socio éducatif et ses démembrements que sont les clubs dans les lycées et collèges, dans la coopérative, dans le conseil de coopération au niveau des écoles primaires.

-L'éducation aux droits humains et à la paix exige des méthodes participatives et repose sur des principes que sont les fondements des droits humains comme la dignité, la liberté, la réciprocité, la non discrimination, l'existence de règles explicites, la démocratie, la référence aux droits de l'homme, l'existence de recours.

-Mis à part l'accès, le fonctionnement doit obéir à certaines normes:

-Participation de tous les acteurs au processus de prise de décision ou par délégation

-Liberté d'expression des élèves favorisant ainsi leur participation aux prises de décisions, une compétence fondamentale dans l'éducation à la citoyenneté démocratique.(création de journal scolaire)

-Egalité des acteurs (électorale, juridique, égalité des chances).

Exemple: Les élections libres: la tenue d'élections libres dans les écoles primaires pour la coopérative et les foyers socio éducatifs. Les élèves apprennent ainsi à élire, à se faire élire, un apprentissage de la démocratie .

-La relation pédagogique doit renforcer le respect de tous les acteurs de l'éducation

-Respect des libertés et des droits fondamentaux des acteurs

-Respect de la loi (règlement ou charte). L'élève sujet de droit doit participer à l'organisation scolaire, les parents d'élèves aussi

Exemple: La charte des droits et des responsabilités dans les écoles;

L'école doit intégrer le droit dans les pratiques éducatives pour construire le vivre ensemble car c'est là où réside le sens de l'éducation.

En effet la charte est démocratique parce que, négociée, élaborée par l'ensemble des acteurs de l'éducation dont élèves et se fondent sur le droit. C'est une liste de

droits à exercer et de responsabilités à assumer élaborés et approuvés démocratiquement. Contrairement au règlement intérieur qui est parachuté, et qui s'exprime en terme d'interdits alors qu'il doit être partagé pour que tous, y compris les élèves, s'en approprient.

La charte permet de nous référer aux principes du droit car elle permet de:

-Respecter les personnes et leurs droits (indépendance, débat contradictoires, droit de la défense, recours possible)

-Des règles qui s'appliquent à tous (principe d'égalité notamment pour les absences, le tabac etc..)

-Nul ne peut se faire justice soi-même (on ne peut être juge et partie sinon la sanction est vécue comme de la vengeance et donc injuste)

-Le recours à un tiers devrait être recherché : même d'un recours à un adulte à qui l'enfant puisse parler

-Ne pas sanctionner à chaud (éviter la prise de décision en urgence)

-Entendre chacun et respecter les droits de la défense: tout cela doit figurer dans le règlement intérieur

-Garantir un droit de recours: Toute personne condamnée pour une peine a la possibilité de faire appel pour que soit étudié son cas, ce qui est rare dans le milieu éducatif, or on peut se tromper.

Créer un **conseil intérieur d'arbitrage** avec des représentants des élèves, des enseignants, des parents et de l'administration (comité de médiation)

La possibilité à l'enfant de s'exprimer devant un conseil d'école ou de classe

-Faire fonctionner les instances et les procédures instituées

Les jeunes doivent bénéficier du droit d'expression et d'une liberté de contestation et modifier par exemple le règlement intérieur s'il n'est pas consensuel ou, si certaines règles sont désuètes

-Prioriser la réparation pour construire la responsabilité

Préférer la réparation à la punition car elle n'encourage pas la récidive, elle dédommage la victime qui retrouve sa dignité, elle réhabilite le fautif. Il y a plusieurs formes de réparation. On peut donner de son temps, de son travail, de son argent, dire des choses positives à propos de la personne, réhabiliter un bâtiment, nettoyer etc

-Enseigner le droit aux jeunes mais aussi aux adultes: L'élaboration de la charte doit être un moment d'enseigner le droit, les principes, les valeurs sur lesquelles se fondent les règles etc..

- tolérance entre acteurs de l'éducation

-la règle de la majorité doit être de rigueur en tenant compte de la minorité-

-Elle doit créer des lieux de parole sinon les fortifier

-Existence d'organes de représentation (conseil de coopération ou assemblée d'élève, coopérative etc..)

Exemple: le conseil de coopération (assemblée de classe) dans les écoles primaires:

C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté démocratique. La citoyenneté est un long apprentissage, elle repose sur la notion d'état de droit et le conseil permet d'expérimenter cet état de droit.

Le conseil vise à susciter l'esprit d'entraide, de coopération de démocratie entre les membres, donner la parole aux enfants à propos de ce qu'ils vivent en classe, gérer les conflits.

Les valeurs éducatives que vise le conseil sont:

-respect de soi, des autres, l'essence même du conseil,

- respect de la loi, pour tous, celui qui transgresse la loi doit réparer
- le conseil ne tolère pas la violence, les conflits sont résolus de façon constructive
- prépare les élèves à siéger à la coopérative scolaire à la cellule école milieu, dans le parlement des enfants

C'est une formation citoyenne: être élu, représenter, rendre compte etc..

Les compétences acquises sont:

- Parler en groupe,
- Donner ses opinions sur un problème, à argumenter,
- Ecouter
- Apprendre à coopérer,
- A accepter les différences,
- A respecter les règles établies,
- A gérer les conflits,
- Apprendre à planifier, à réaliser une action, à évaluer

✓ **-Une école ouverte sur l'extérieur**, développe la compréhension.

Une école qui dispense une éducation à vocation internationale, globale, avec un accent sur les correspondances scolaires

✓ **Une école qui interdit la violence**. Une école qui aide l'enfant à gérer les situations de conflits de façon constructive.

. C'est à dire une école qui enseigne les procédés de résolution pacifique des conflits et met en place des structures de gestion des conflits (comité de médiation

Une école qui apprend à l'enfant à réguler ses comportements, en partageant, à gérer les situations de conflits de façon créative, en respectant les principes, les règles, qui privilégient la négociation, le dialogue, elle doit apprendre à l'enfant à participer à la vie de l'école pour devenir un vrai citoyen.

✓ **-Une école qui développe l'esprit critique des élèves** « de petits hommes en devenir et non des moutons dociles ». Une école qui met en œuvre des méthodes participatives pour former de futurs citoyens.

✓ **-Une école qui éduque aux droits humains et à la paix: qui développe le sens des responsabilités**

Ici le curriculum (formel, informel, non formel, caché) et l'organisation scolaire doivent s'imprégner des droits humains, centrés sur l'enfant. Une école où les droits humains se vivent en classe et à l'école, dans la cour, dans les structures de participation mises en place. L'école doit prêcher par l'exemple.

✓ **-Une école qui apprend à l'enfant à être coopératif.**

L'enfant doit acquérir des compétences pour se concerter avec les autres, collaborer, participer et partager. Car, comme le souligne le rapport Delors " il ne s'agit pas de bien lire, de bien écrire, de bien compter, l'enfant doit apprendre ", à être, à faire et à vivre ensemble", acquérir un savoir-faire et un savoir-être.

-Une école qui apprend à l'élève à connaître, à aimer et à protéger son environnement:

✓ **- L'EIP encourage les écoles à servir la communauté en initiant des projets citoyens, d'entraide, de solidarité par exemple avec les plus démunis.**

L'école est un vecteur des valeurs universelles. Elle doit diffuser dans la société les valeurs de paix, de solidarité, de justice, de tolérance etc.

ENTRE LE REGARD ET L'ACTION IL Y A LA RECHERCHE D'EMPATHIE.

QUELQUES PENSEES D'UN PREMIER VOYAGE AU SENEGAL

Le métier d'enseignant dans une réalité multiculturelle comme celle de la Suisse, pour pouvoir créer des situations d'apprentissage doit aussi puiser dans l'expérience de vie et non pas seulement dans les livres. En effet l'enseignant se veut une personne ouverte et curieuse. Surtout pour ce qui concerne l'éducation à la paix et à la citoyenneté. Depuis les années 90 en tant que psychologue de l'enfance et l'adolescence, je suis engagé dans l'accueil des élèves en difficulté provenant des pays étrangers en Suisse italienne. Mais rarement j'ai l'occasion de connaître directement les systèmes éducatifs des pays d'où proviennent les élèves que nos écoles accueillent. Depuis cinq ans, je suis aussi formateur d'enseignants à l'école Normale supérieure de Locarno (Alta scuola pedagogica : www.aspti.ch) et un thème d'un grand intérêt dans notre centre de formation d'enseignants d'école primaire et secondaire, est la pédagogie interculturelle et l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la citoyenneté. Ceci aussi à cause de la croissance de phénomènes de violence dans nos écoles primaires et secondaires.

Depuis une première participation aux sessions du CIFEDHOP (Centre international de Formation aux droits humains et à la paix de Genève) organisées par l'Association Mondiale pour l'école Instrument de Paix à Genève en 1993, où j'avais connu de magnifiques personnes provenant de tous les continents, je me suis dit que j'aurais voulu mieux connaître l'Afrique occidentale. Le temps est passé très vite et me voila, après 14 ans, je reprends contact avec Saliou SARR. Je me questionne sur le sens de cette prise de contact et je ne suis pas sûr qu'il me répondra. Mais surprise: le contact est facilement rétabli.

Quel moyen fantastique le courrier électronique, si Jacques Mühlethaler, fondateur de l'EIP et promoteur des réseaux de correspondance scolaire avec les Cahiers de l'Amitié aurait pu profiter de ce moyen. Mais en effet je m'aperçois que ce moyen n'est pas tout, il faut des contacts réels. Il faut d'abord voir et regarder, mais surtout rechercher l'altérité et l'empathie avec les personnes et comme c'est difficile, avec une telle diversité, de comprendre et accepter la culture autre, au lieu de juger d'entrée et se poser en symétrie. C'est avec ce premier but que, avec toute la famille, nous avons entrepris notre premier voyage en Afrique et plus précisément au Sénégal.

Après un impact difficile à l'aéroport de Dakar avec la foule de jeunes qui nous veulent contacter pour vendre des services impossibles ou obtenir de l'argent, les découvertes. Les informations précieuses de Saliou et de Moussa, quelques jours d'observation et d'apprentissage sur le terrain nous aident à mieux comprendre le pays et instaurer un dialogue agréable avec la population.

Des sensations contrastantes du premier jour avec les négociations difficiles (nous ne sommes pas habitués) pour les premiers achats et pour les transports, on passe au plaisir réciproque de se prendre le temps pour discuter et se connaître.

La grande cordialité des personnes nous conquiert. L'appartenance familiale et communautaire nous séduit. Des valeurs que beaucoup d'entre nous, dans les grandes et petites villes Européennes ont perdues à cause de l'apparente richesse matérielle. Ce discours nous amène à l'éducation plutôt qu'à l'instruction pour mettre

en évidence le rôle des personnes âgées respectées par tous et de tous les adultes qui participent à l'éducation de tous les enfants, même s'ils ne sont pas les siens. L'importance de la communauté est forte dans les villages que nous avons visités, qu'ils soient Wolof, bedik ou Peul. Une communauté qui, même si l'instruction publique n'est malheureusement (pour nous) pas obligatoire, compense en assumant l'éducation primaire de tous les enfants du village.

Au Sénégal j'ai encore trouvé des valeurs comme la famille et la communauté. Ce que je me demande est : « Pourquoi beaucoup de jeunes veulent fuir ce pays. L'argent? Le manque de ressources? L'apparente richesse du continent Européen. Oui c'est vrai, mais il faut impérativement travailler dans l'éducation et l'instruction au pays et valoriser des échanges, avec l'idée forte d'éveiller et de développer la solidarité déjà chez les enfants soient-ils Suisses que Sénégalais, merci EIP.

Fabio Leoni ancien participant du CIFEDHOP de Genève, formateur d'enseignants à l'école Normale supérieure de Locarno (Alta scuola pedagogica : www.aspti.ch)

PLAIDOYER POUR LA CREATION DE COMMUNES D'ARRONDISSEMENTS A THIÈS

Les nouvelles compétences dites de première génération dévolues aux collectivités locales accroissent notablement les attributions de celles-ci. Elles leur permettent d'avoir un champ d'intervention plus large et plus riche pour promouvoir leur développement et réaliser le bien être des populations.

Compte tenu de toutes ces considérations et de l'importance de sa population, Thiès une des plus grandes communes du Sénégal gagnerait à être découpées en communes d'arrondissement afin que les administrés soient plus proches de leur administration. Dans cette logique des compétences transférées, l'avènement des communes d'arrondissement va être un prétexte à la réorganisation de l'espace par la définition de politiques appropriées et l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion urbaine conformément aux exigences du moment.

En plus les grandes communes comme Thiès, hormis leur poids démographique, connaissent d'autres difficultés et/ou contraintes d'ordre socio-économiques susceptibles de freiner le plein épanouissement de leur population qui justifient de manière pertinente leur découpage en commune d'arrondissement. Ces contraintes sont devenues insupportables pour la commune classique. En fait les communes sont devenues de véritables bombes écologiques sous l'emprise d'une urbanisation accélérée et anarchique.

Face à cette préoccupation des temps modernes, la communes d'arrondissement de par ses réalités , ses modes de gestion et son degré de responsabilisation serait sans nul doute, un cadre approprié pour l'enclenchement d'un développement irréversible. Elle est une solution durable à travers la définition d'une nouvelle

politique de gestion urbaine. Avec ses 300 000ha, répartis sur une superficie de 6830 ha , Thiès chef lieu du département regorge d'énormes possibilités.

Sérigne Modou Mbacké fall

L'ANALPHABETISME EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

- L'Afrique subsaharienne compte 140 millions d'analphabètes, dont 85 millions sont des femmes
- De toutes les régions du monde, l'Afrique subsaharienne a la proportion la plus élevée d'adultes illettrés. Les adultes analphabètes constituent près de 50 % de la population de la région, auxquels il faut ajouter environ 10 à 15 millions de jeunes non scolarisés.

Les disparités entre les taux d'alphabétisation

- Par pays : les taux d'alphabétisation sont inférieurs à 40% au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Sénégal, en Sierra Léone et au Tchad., mais ils dépassent 90% au Seychelles , et au Zimbabwe .
- Par zones: les disparités entre zones rurales et zones urbaines sont marquées, particulièrement dans les pays où les taux d'alphabétisation sont relativement bas. Par exemple le taux d'alphabétisation dans les zones rurales en Ethiopie est de 23 % contre 74% dans les zones urbaines. Les populations pastorales et nomades tendent à présenter des taux d'alphabétisation plus bas que ceux des populations rurales prises globalement.. Certains groupes sociaux tels que les migrants et les handicapés se trouvent exclus de la société, ce qui a souvent pour résultat de réduire leur accès à l'éducation formelle et aux programmes d'alphabétisation.
- Par sexe: Le rapport entre le taux des femmes et celui des hommes est passé de 45% à 75 % depuis 1970. Cependant ce rapport varie de 20 à 90 % selon les pays. Seuls 3 pays Africains parmi la quarantaine pour lesquels des données sont disponibles, ont atteint la parité entre sexe en ce qui concerne les taux d'alphabétisation: le Botswana, le Lesotho et les Seychelles.

Qualité de l'éducation et alphabétisation

- L'école est un moteur de développement de l'alphabétisation, pourvu que les enfants qui y ont accès la terminent et reçoivent une éducation de bonne qualité. Cependant dans la moitié des pays d'Afrique subsaharienne, sur une cohorte d'élèves scolarisés dans le primaire, moins de 60% atteignent la dernière année du cycle. Le taux de survie varie de 22% au Malawi à 98% à Maurice.

- Même parmi ceux qui atteignent la dernière année, beaucoup n'ont que de faibles compétences en écriture, calcul et lecture. Des études menées dans 13 pays et un territoire d'Afrique Australe ont montré pratiquement qu'aucun élève de 6^{ème} année d'études au Lesotho, au Malawi et en Namibie n'atteignait un des quatre niveaux les plus élevés de l'échelle de numératie (résolution de problèmes abstraits, résolution de problèmes concrets, compétence mathématique démontrée.), tandis que plus d'un tiers des élèves de 6^{ème} année atteignaient un de ces niveaux au Kenya, à Maurice et aux Seychelles.

Sources: A partir d'extraits du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005 et 2006 (UNESCO)

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 9 enfants Africains sur 10 entrent aujourd'hui à l'école primaire. Sur ces 9 enfants seuls 6 achèvent leur scolarité primaire. Parmi ces derniers seuls 3 maîtrisent effectivement les apprentissages fondamentaux.
 - Le rapport entre le taux des femmes et celui des hommes est passé de 45 à 75 % depuis 1970. Cependant ce rapport varie de 20 à 90 % selon les pays. Seuls 3 pays Africains parmi la quarantaine pour lesquels des données sont disponibles, ont atteint la parité entre sexe en ce qui concerne les taux d'alphabétisation: le Botswana, le Lesotho et les Seychelles

2005-2014 : Les Nations Unies dédient cette décennie à l'éducation au développement durable. Myriam Bouverat de la Fondation Education et Développement définit l'éducation au développement durable " il s'agit d'une approche qui tient à la fois de la dimension personnelle et sociale de l'être humain, privilégie la notion de citoyen responsable, préconise une culture de la paix, analyse les interdépendances mondiales, lie l'homme à son environnement, respecte les droits humains, prend en compte la multi culturalité

LES ENFANTS A PROBLEMES

De nombreux enfants, dans les classes maternelles présentent des difficultés à construire et à développer un espace de communication.

Qui sont –ils ? Comment les récupérer ?

L'enfant hyperactif

Les capacités d'attention visuelle et auditive sont faibles. L'enfant ne prend pas le temps d'observer, d'écouter, de rechercher une réponse demandée, d'élaborer un raisonnement intégrant ses expériences et les événements en cours. Il enchaîne des mouvements répétés sans construction dans le temps. Il présente des difficultés à décoder les signes d'un message émotionnels humain, une intention, une demande, une expression corporelle.

L'enfant agressif et destructeur

Le comportement d'agression prédomine dans ses réactions. Il mord, griffe, donne des coups de poing, des coups de pied.. Il bouscule, renverse ou détruit des objets, les réalisations des autres enfants.

L'enfant rêveur ou contemplatif

Les capacités d'attention sont faibles ou inexistantes. Avec les mêmes capacités de compréhension, il lui faut du temps pour formuler une réponse et « se mettre dans le bain » d'une interaction ou d'une activité ;

L'enfant collant ou fusionnel

Il cherche à se blottir contre l'enseignant. Il désire établir un contact corporel coûte que coûte. Il présente peu d'élan vers les autres et n'entreprend pas d'activités structurées. Il donne l'impression de subir le temps.

L'enfant évitant

Il évite régulièrement le regard et l'interaction avec ses pairs. Il présente des difficultés d'anticiper l'action. Il est peu structuré dans ses comportements et dans son organisation temporelle. Il se retire du groupe, s'agite et fait du bruit.

L'enfant auto-centré

Bien qu'il s'exprime dans son milieu familial, il est muet en classe. il développe des regards et des gestes tournés vers lui-même ; doigt dans le nez, masturbation, , yeux fixés sur une partie de son corps. Il peut adopter des comportements d'auto punition : se mordre, se griffer, se porter des coups

L'enfant insécurisé

Il sursaute ou se protège avec le bras lorsqu'il voit un tiers entrer brusquement dans son champ visuel ou quand il entend un bruit inhabituel. Il réagit par la peur, pleure à chaudes larmes et semble inconsolable. Il reste parfois impassible lors d'un épisode malheureux (chute, perte d'un objet etc...) Il développe des comportements d'auto protection, de défense et de détresse.. Quand un conflit survient dans un groupe, il est souvent rejeté, et agressé par ses pairs. Il devient parfois un « bouc émissaire ».

Les causes de ces comportements sont multiples. Les modes éducatifs inadaptés, l'environnement inapproprié et à mauvaise qualité des interactions avec les parents sont très souvent à l'origine des difficultés sociales rencontrées par ces enfants.

Il est possible de leur proposer des activités d'entraide et de coopération pour faciliter les interactions avec leurs camarades. Permettre des rencontres entre élèves pour une circulation des émotions. Ainsi peu à peu, l'exclu, le rejeté, reprend confiance en lui ; le regard et les représentations des autres sur lui changent.

LA ONZIEME SEMAINE DE L'ECOLE DE BASE, C'ETAIT LE 11 JUIN 2007.....

« L'éducation des filles, clé du développement, la communauté se mobilise », c'est le thème de la 11^{ème} semaine de l'école de base. De manière évidente, la scolarisation des filles a fait d'énormes progrès, elle a fait un bond de 37 % depuis la rencontre de Fatick. Les collectivités locales, les associations et ONG, la SCOFI au MEN, déploient de gros moyens pour scolariser les filles même si le maintien pose encore problème eu égard au mariage forcé, aux coutumes relatives à l'éducation des filles empreintes de préjugés et de stéréotypes etc...

UNE ECOLE PAS COMME LES AUTRES.....

L'école de Sine Macoumba située dans la communauté rurale de Mérina Dakhar, département de Thiès se trouve dans une aire géographique peuplée de Musulmans de la confrérie Mouride. L'attrait de la cité religieuse de Touba a des conséquences au niveau scolaire dans ce village : désaffection de l'école par les garçons, exode massif vers Touba, mais aussi non inscription des enfants à l'état civil etc. ;

Cet état de fait combiné à la forte campagne en faveur de la scolarisation des filles a entraîné la féminisation accrue des apprenants.

En effet les filles sont majoritaires dans cette école, 45 sur 52 élèves soit 87 % de l'effectif. L'école compte 2 salles de classes, une classe multigrade CE2/CI et une classe de CM1. Dans cette dernière tous les élèves sont des filles soit 100%

Le défi est grand pour nous les enseignants, d'encourager les parents d'élèves à inscrire leurs enfants à l'école, garçons et filles, mais en amont, de déclarer les naissances des enfants, un droit fondamental des enfants.

Sydi waygalo Instituteurs à Sine Macoumba, ancien élève de l'EFI de Thiès

LA JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le 12 juin dernier la communauté internationale a célébré la journée de lutte contre le travail des enfants. Le thème de cette année est consacré à l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture. Au Sénégal, la grande préoccupation demeure la mendicité des talibés considérée comme une pire forme de travail des enfants (Convention 182 de l'OIT). L'EIP -Sénégal s'est toujours intéressée à ce problème en organisant des ateliers, des conférences et causeries pour sensibiliser les autorités et les familles des talibés. Elle a même mis en œuvre un programme visant à apprendre un métier aux talibés (voir EIP infos no 5).

DIDACTIQUE

LE BRAINSTORMING

Appelée aussi remue mninges ou pluies d'idées , le brainstorming est une technique de recherche collective d'idées qui consiste à générer le maximum d'idées sur un sujet en libérant le potentiel créatif de chaque personne.

Elle favorise l'expression et la participation à la construction du savoir. Cette technique développe l'esprit créatif et l'imagination. Elle comprend plusieurs phases.

I-la phase d'analyse

C'est une étape au cours de laquelle l'animateur délimite le sujet afin que tous les participants puissent le cerner..

Il doit préciser qu'un seul point sera abordé à la fois

Il doit ensuite présenter la procédure c'est-à-dire :

- la phase de collecte d'idées
- la phase de classement
- la phase de sélection des idées

II-La phase de collecte des idées

Il y'a quatre consignes à respecter :

- Dire tout ce qui passe par la tête à propos du sujet et sans ordre
- Ne porter aucun jugement sur les idées exprimées par les autres
- Exprimer des idées originales mais aussi s'inspirer des idées des autres pour les développer, les enrichir et les transformer
- Donner le maximum d'idées

III -La phase de classement et de sélection des idées

La phase de classement des idées consiste à regrouper les idées par centre d'intérêt. Il s'agit de mettre les idées qui peuvent aller ensemble.

La phase de sélection qui est la seconde opération consiste à retenir les bonnes idées et à supprimer celles qui s'éloignent du sujet.

L'animateur peut ensuite utiliser les bonnes idées pour aborder la partie suivante de son cours.

lequel, les droits de l'homme et les libertés fondamentales peuvent se réaliser, tout comme ils sont le droits de contribuer à tel développement et d'en bénéficier.

Solutions mots entrecroisé no 5

Verticalement: A: Démocratie; B: Genre. C: Equité;

Horizontalement: 1: respect; 2: Sexe ; 3: la gouvernance ; 4: le citoyen

"LES DROITS HUMAINS AU QUOTIDIEN"

No	situation	Droit humain respecté	Droit humain non respecté	Article de la Charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant	Que faire ?
1					
2					
3					

Résultats de l'exercice no 5

No	situation	Droit humain respecté	Droit humain non respecté	Article de la Charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant	Que faire ?
1	Abdou a 15 ans et vit avec son oncle depuis 5 ans. il ne mange pas à sa faim, à la moindre faute. Son oncle le frappe sur la paume des mains et sur la plante des pieds avec un gros bâton.				
2	Fatou a 12 ans. Elle est malade, mais sa tante ne veut pas qu'elle aille à l'hôpital				
3	N'Dack a 6 ans mais elle n'a pas d'extrait de naissance				



CE QU'EST L'EIP

Fondée à Genève en 1967, l'Association Mondiale pour l'école Instrument de paix (EIP) est une organisation internationale non gouvernementale qui contribue depuis plus de trente ans à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix dans le monde.

L'EIP est dotée d'un statut consultatif auprès du conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), de l'organisation internationale du travail (OIT), de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples.

Ouvrant sur tous les continents, l'EIP compte une quarantaine d'antennes nationales.

Le réseau de l'EIP est majoritairement composé de pédagogues, de formateurs en éducation populaire et de chercheurs en sciences de l'éducation, en sciences sociales, juridiques et humaines ; on y compte aussi des responsables d'établissements scolaires, des fonctionnaires de l'éducation, des militants d'autres ONG, des artistes et des étudiants.

Son centre international de formation à l'éducation aux droits humains et à la paix (CIFEDHOP) offre des sessions de formation aux échelles internationale, régionale et nationale. Les approches pédagogiques et didactiques de l'EIP favorisent l'apprentissage coopératif, la co-construction des savoirs et l'analyse critique. Ses nombreuses activités et publications constituent des ressources importantes pour le monde de l'éducation.

Née d'une volonté de faire de l'école un lieu d'apprentissage de la paix, l'EIP s'est employée depuis ses débuts à faire reculer les frontières de l'exclusion, à promouvoir le droit à l'éducation et à utiliser le crayon et à rejeter le fusil pour assurer la coexistence pacifique et construire une citoyenneté démocratique.

Sa section Sénégalaise est basée à Thiès, à Sam Pathé près de chez Diouri mais compte des membres dans tout le pays. Créée en octobre 1992, l'EIP- Sénégal a obtenu son récépissé le 2 décembre 1998..

L'EIP-Sénégal diffuse dans les écoles et dans le public en général, la déclaration universelle des droits de l'homme, la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, la convention des droits de l'enfant, la charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant. Elle célèbre les journées internationales relatives aux droits de l'homme (10 décembre, 8 mars, 16 juin etc), organise des sessions de formation en direction des enseignants sur l'éducation aux droits humains et à la paix. . Elle

intervient dans les séances d'animation pédagogique, dans les Associations sportives et culturelles (ASC) et dans la formation des élus locaux, promeut les échanges de correspondances interscolaires sur les droits de l'enfant notamment par le biais des cahiers de l'amitié. Elle anime des émissions à la radio sur des thèmes divers, droits humains, éducation à la citoyenneté démocratique, paix etc..

L'EIP- Sénégal recolte les informations concernant les droits à l'éducation et l'éducation aux droits humains, notamment les violations du droit à l'éducation et du droit à l'éducation aux droits humains et les dénonce.

Elle échange avec d'autres acteurs de l'éducation aux droits humains par le biais d'Internet et publie son bulletin semestriel, **EIP- Infos** qui se veut un répertoire de ses activités et une tribune pour l'éducation aux droits de l'homme et à la paix.

L'EIP -Sénégal a mis en place dans les écoles des **clubs** qui sont des structures de formation des jeunes à la paix et à la citoyenneté démocratique (voir EIP- infos no 2).

Elle élabore des **outils pédagogiques** et les diffuse dans les écoles comme le guide pédagogique à l'intention des enseignants : "A la découverte des droits de l'enfant et la Bande Dessinée "thierno, le talibé"



« Désarmer l'esprit pour désarmer la main »

EIP -Infos Bulletin d'adhésion

Nom.....Prénom(s).....

Profession.....ville.....

Adresse.....

Tel :

Fax :

Email :

Boite Postale

Je souhaite devenir membre de l'EIP- Sénégal et recevoir le bulletin « EIP- INFOS » de l'Association Sénégalaise pour l'école Instrument de Paix

Membre actif.....1500f

Organisation, école.....2500f

Membre bienfaiteur.....5000f

Ce coupon est à renvoyer à

EIP/Sénégal, Thiès , BP 163, Sam Pathé, Chez Saliou Sarr, près de chez Diouri,
Tel 009517220
Email : salioueip@sentoo.sn ou bien eipsenegal@yahoo.fr
Site de L'EIP/Sénégal : www.eip-cifedhop.org/eipafrique/senegal/senegal.html

« *Désarmer l'esprit pour désarmer la main* »

.